

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres		
Afférents au C.M.	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14

Date de la convocation
30 mai 2022

Date d'affichage
30 mai 2022

Objet de la délibération

N° 02062022007**PROJET INSTALLATION
PANNEAUX
PHOTOVOLTAÏQUES
(PRODUCTION ELECTRICITE)**

Séance du 2 juin 2022

L'an deux mil vingt deux
et le deux juin

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., ROCHER P., ARNAUD A., GARRAGOS F., FOURY D., MIGNE J., MICHEL A., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., AURELLE V., BONCOMPAIN C**Absent** : Mr CHABIDON D.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme cela a été montré lors du vote du budget et suite à la crise actuelle le prix de l'électricité a énormément augmenté et que du fait que beaucoup de bâtiments communaux sont chauffés à l'électrique, la charge sur le budget est en hausse (comme pour tous les usagers) : groupe scolaire, médiathèque, salle des fêtes, mairie, église...).

Il y a lieu de rechercher des solutions pour diminuer cette charge.

Aujourd'hui les pouvoirs publics incitent à produire sa propre énergie par le biais des énergies renouvelables notamment l'énergie photovoltaïque. La commune a réalisé une étude avec le bureau d'études GS CONSEIL, représentée par Monsieur Guillaume SALIS en 2021.

Divers producteurs et divers fournisseurs ont été contactés, plusieurs solutions existent pour réaliser sa propre production, :

- Soit vendre les excédents à EDF
- Soit les stocker par des batteries virtuelles ou physique de façon à conserver les excédents de production pour les utiliser lors des périodes où la production serait inférieure aux besoins instantanés permettant ainsi de diminuer la charge sur le budget communal.

Ce procédé est nouveau et demande à être mieux expertisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- ☞ de prévoir la mise en place de panneaux photovoltaïques
- ☞ de lancer une consultation pour mettre en place cette opération de production d'énergie renouvelable pour alimenter le groupe scolaire et la médiathèque voire la Mairie
- ☞ charge Monsieur le Maire de conduire cette opération afin de faire le choix le plus opportun pour la Commune et de passer les contrats avec les opérateurs.

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 2 juin 2022

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,

Michel JOUBERT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 4 juin 2022

et publication ou notification

du 4 juin 2022

AR Prefecture043-214300626-20220602-02062022007-DE
Reçu le 04/06/2022
Publié le 04/06/2022